



- 4 SEP. 2019

Monsieur Alban de Nerveux
Chef du service des affaires
juridiques et internationales
Secrétariat général

Monsieur le chef de service,

Secrétariat général

Soixante ans après la création du ministère, le ministère s'engage dans une démarche de transformation.

Présentée le 14 juin dernier, lors du séminaire de l'encadrement supérieur du ministère, et le 17 juin dernier, lors du Comité technique ministériel, cette transformation reflète l'ambition du Ministre de donner aux politiques publiques culturelles plus de force et de résonance, plus d'agilité et de proximité pour relever les défis auxquels le ministère doit répondre : les fractures persistantes dans l'accès à la culture, entre les territoires et les âges, qui font de l'émancipation citoyenne par la culture le premier enjeu de nos politiques ; l'inscription dans les territoires de l'ambition culturelle, quels que soient les domaines, en pleine articulation avec les collectivités territoriales ; les enjeux du numérique qui bouleversent les modèles économiques et les pratiques culturelles et font de notre souveraineté culturelle une question essentielle ; et enfin le renouvellement de l'accompagnement des artistes et des créateurs, sans qui la politique culturelle n'aurait de sens.

Cette transformation se veut une démarche de mobilisation collective, qui est guidée par trois principes : proximité, avec les agents et les usagers ; simplicité, de nos modes de travail et de nos procédures ; et efficacité, dans le service rendu.

La transformation du ministère s'articule autour de quatre principales orientations :

- La première d'entre elles vise à réorganiser le ministère, afin de recentrer l'action de l'administration centrale sur ses missions de conception, de pilotage, d'animation et d'évaluation des politiques publiques et de consolider l'action des directions régionales des affaires culturelles, ainsi que des directions des affaires culturelles en outre-mer, qui doivent être investies d'une réelle capacité de décision.


182, rue Saint-Honoré
75033 PARIS cedex 01

Téléphone : 01 40 15 74 40

- D'autre part, la réforme de la loi audiovisuelle de 1986 qui sera examinée par le Parlement début 2020 a pour objectif de réaffirmer notre souveraineté culturelle.
- La priorité donnée à la jeunesse dans le renouvellement de la démocratisation culturelle impose que le ministère puisse s'appuyer, dans son organisation, sur une entité incarnant, aux côtés des directions sectorielles et du secrétariat général, la transmission et l'accès à la culture.
- Enfin, la transformation du ministère vise à remettre l'artiste et le créateur au centre des politiques culturelles, afin de leur redonner tout leur sens, notamment en améliorant la lisibilité de nos dispositifs de soutien à la création et l'accompagnement des parcours des créateurs.

Le plan de transformation ministériel s'inscrit également dans un ensemble de réformes et d'axes de modernisation transversaux de l'action de l'Etat, en cours de déploiement au sein du ministère. Ces chantiers sont les suivants :

- Transformation numérique ;
- Simplification des normes et des procédures ;
- Transparence et amélioration de la qualité de service aux usagers ;
- Déconcentration RH.

La conduite de ces chantiers doit s'articuler avec la mise en œuvre du plan de transformation ministériel, afin de garantir leur cohérence, leur coordination et leur aboutissement respectif grâce à la prise en compte mutuelle des calendriers et impacts sur les agents et les services des différents projets.

Parmi ces axes transversaux de réforme, je vous confie la responsabilité du chantier « Simplification des normes et des procédures ».

Ce chantier s'incarne dans le Plan de simplification des normes et des procédures qui constitue l'un des volets du Plan de simplification administrative et de qualité de service (PSAQS), qui est annexé au Plan de transformation ministériel. Elaboré conformément à la circulaire du Premier ministre du 12 janvier 2018 relative à la simplification du droit et des procédures en vigueur, le Plan de simplification des normes et des procédures du ministère de la Culture se concentre sur un certain nombre d'axes de simplification, parmi lesquels figurent la licence d'entrepreneur de spectacles vivants (laquelle constitue un « chantier prioritaire de simplification »)¹, l'accès aux documents publics, le régime des biens culturels, la dématérialisation des procédures de demandes d'aides accordées par le CNC et le classement des conservatoires de musique, de théâtre et de danse.

En tant que responsable de ce chantier et garant de son aboutissement, vous veillerez à actualiser le Plan de simplification des normes et des procédures, notamment en tenant compte des nouvelles mesures identifiées depuis un an, et à le compléter sur le volet « simplification des procédures ».

Vous coordonnerez la mise en œuvre de ce Plan, dont le déploiement devra être étroitement articulé avec le chantier « déconcentration » dont le pilote est Mme Isabelle Chardonner, cheffe du département de l'action territoriale, mais également avec la mesure visant à réduire le nombre de commissions administratives que vous pilotez par ailleurs.

Vous assurerez la remontée d'information en synthèse à la fois sur l'état d'avancement du Plan et, le cas échéant, sur les arbitrages nécessaires, à la fois dans le cadre d'une instance de gouvernance

¹ Les chantiers prioritaires de simplification seront suivis dans le même outil que les plans de transformation ministériel et seront intégrés aux revues trimestrielles présidées par le directeur de cabinet du Premier ministre et le Secrétaire général de l'Élysée.

propre à ce chantier, mais aussi dans le cadre de la gouvernance de la transformation ministérielle précisée ci-dessous.

Vous avez mandat pour prendre toutes les initiatives et actions utiles pour favoriser l'implication de chacun et la mise en œuvre de votre chantier, notamment par la constitution d'une équipe projet et par la définition d'une méthode et d'un calendrier de mise en œuvre. Il est par ailleurs indispensable que cette démarche soit conduite de manière concertée en impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées par ce chantier, au sein du Secrétariat général et des Directions générales mais aussi, le cas échéant, du CNC, des DRAC et des DAC, des opérateurs et des SCN, et en priorité les chefs de projets et pilotes de mesures du plan de transformation ministériel dont l'action est susceptible d'être affectée par la mise en œuvre de votre chantier.

Vous interviendrez dans le cadre d'action suivant :

- une gouvernance de la transformation ministérielle a été mise en place organisée autour des structures suivantes :
 - un comité de pilotage de la transformation ministérielle sous la présidence du Secrétaire général, auquel vous serez invité à participer en fonction de l'ordre du jour retenu et auprès duquel vous rapporterez de votre avancement ;
 - une réunion des chefs de projets et des pilotes de mesures du PTM sous la présidence du Secrétaire général adjoint à laquelle vous participerez et contribuerez à en préparer les dossiers de pilotage pour le chantier vous concernant ;
- vous veillerez également à articuler votre action avec les circulaires du Premier ministre du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail et à celle du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;
- enfin, pour assurer la bonne mise en œuvre de votre chantier, vous veillerez à produire les éléments et documents utiles à la concertation sociale, dans le respect des textes réglementaires relatifs aux réunions des instances paritaires. Vous inscrirez votre action en la matière dans le cadre de la note de méthode jointe en annexe. Le SRH proposera le calendrier prévisionnel de présentation aux instances paritaires en relation avec chaque chef de projet, pilote de mesure et responsable de chantier ; je vous remercie de partager d'ores et déjà avec ses équipes tout élément utile pour établir ce calendrier et en prévoir les différentes séquences.

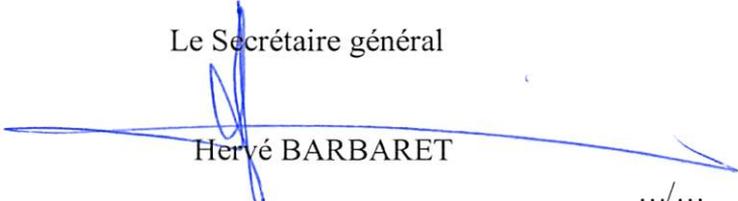
Votre responsable hiérarchique établira avec vous l'équilibre entre la mission que je vous confie et vos autres activités, et veillera à ce que la présente mission soit intégrée à vos objectifs et évaluations professionnelles.

Vous pourrez bénéficier d'appuis internes sur les sujets relatifs à l'accompagnement RH et au dialogue social, à la communication et à l'accompagnement au changement, à la projection et à la mesure de l'impact budgétaire des réformes, à la mesure de l'impact des réformes, à leur impact sur les textes réglementaires, au cadre et à l'environnement de travail, et de planification et coordination globale du PTM. Selon l'évaluation de vos besoins, vous pourrez également bénéficier d'un appui externe, dont le degré d'accompagnement sera arbitré le cas échéant par le comité de pilotage de la transformation ministérielle.

Je vous prie de croire, Monsieur le chef de service, à l'expression de ma considération distinguée.

Au tiq

Le Secrétaire général


Hervé BARBARET

Annexes de la lettre de mission :

- **Tableau des réformes et mesures et des chefs de projets et pilotes**
- **Document de gouvernance et de suivi du plan de transformation ministériel**
- **Note du Ministre sur la méthode d'association des agents et de concertation avec les organisations syndicales**

Copie transmise à votre hiérarchie :

Hervé Barbaret, Secrétaire général du ministère de la culture

Arnaud Roffignon, Secrétaire général adjoint du ministère de la culture